

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 35,5 Km



Domaine public & privé / Réciproitaire

AAPPMA «La Carpe»
de CHAUNY
Actualisation : Saison 2026

Légende cartographie



Cours d'eau de
2^{ème} catégorie piscicole



Linéaire autorisé à la pratique
de la pêche de la « Carpe de nuit »



Linéaire classé en
« Réserve de pêche »



Cours d'eau / plan d'eau
non géré par l'AAPPMA



Limites amont/aval des lots de pêche



XXX
Réserve
25m-50m



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :

- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

